



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 08979

Numéro SIREN : 542 086 616

Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2015 sous le numéro de dépôt 13547

13547



GREFFE

18 JUIN 2015

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)
TRAITE DE FUSION ABSORPTION**

DE LA SOCIETE MISTER GOODDEAL SA

PAR LA SOCIETE ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS

h /

LES SOUSSIGNEES

LA SOCIETE :

- **MISTER GOODDEAL SA,**
Société Anonyme au capital de 7 243 849,20 euros, dont le siège social est à CHILLY-MAZARIN (91380), – ZA de la Butte aux Bergers, 27 rue Hélène Boucher immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro B 429 205 966 , représentée par son Président-Directeur Général, Madame Cécile HELME-GUIZON, dûment habilité aux présentes,

Ci-après la "Société Absorbée"

d'une part,

ET LA SOCIETE :

- **ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS,**
Société par actions simplifiée au capital de 23 470 382 euros, dont le siège social est à BONDY (93140), 129 avenue Gallieni, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 542 086 616, représentée par son Président, Monsieur Régis SCHULTZ, dûment habilité aux présentes,

Ci-après la "Société Absorbante"

d'autre part,

Ont établi comme suit le projet de fusion aux termes duquel la société MISTER GOODDEAL SA doit transmettre son patrimoine à la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS.

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES

La société MISTER GOODDEAL SA est une Société Anonyme de droit français, qui a pour activité de concourir directement ou indirectement à des opérations commerciales françaises ou étrangères dans les domaines du commerce électronique et d'internet.

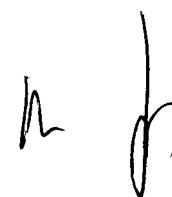
Son capital est de 7 243 849,20 euros divisé en 18 109 623 actions toutes de même catégorie.

Elle a été immatriculée le 25 septembre 2002 pour une durée venant à l'expiration le 28 janvier 2099.

Au cours du présent acte, ladite société sera désignée indifféremment par sa raison sociale : MISTER GOODDEAL SA ou par l'expression la Société Absorbée.

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS est une Société par actions Simplifiée, qui exerce une activité de commerce de détail d'appareils électroménager, télévision, hi-fi, micro-informatique, bureautique et téléphonie. Son capital est de 23 470 382 euros divisé en 15 395 561 actions, toutes de même catégorie. Elle a été immatriculée le 15 novembre 1954 pour une durée allant jusqu'au 5 juin 1997 et prorogée jusqu'au 4 juin 2076.

Au cours du présent acte, ladite société sera désignée, indifféremment par sa raison sociale : ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS, ou par l'expression : la Société Absorbante.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'n' followed by a vertical line and a small hook.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

PROJET DE FUSION-ABSORPTION

I - FUSION ENVISAGEE

En vue de la fusion par absorption de la société MISTER GOODDEAL SA par la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS (ci-après la "Fusion" ou la "Fusion-Absorption"), la société MISTER GOODDEAL SA apporte à la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS, sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion, l'universalité de son patrimoine.

Ainsi, si la fusion se réalise :

- l'intégralité du patrimoine de la société MISTER GOODDEAL SA comportant l'ensemble des éléments d'actif et de passif relatifs à l'activité de cette Société sera transmis à la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société MISTER GOODDEAL SA à cette époque, sans exception ;
- la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS deviendra débitrice des créanciers de la société MISTER GOODDEAL SA aux lieu et place de celle-ci, et sera subrogée dans tous les droits et obligations sans que cette substitution emporte novation à son égard.

Il est précisé d'un commun accord que la fusion-absorption aura lieu, le 31 juillet 2015 à minuit, avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er mai 2015.

II - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Cette opération de fusion-absorption permettra d'optimiser les synergies déjà existantes entre les activités des deux sociétés tout en préservant la marque MISTER GOODDEAL.

Cette opération permettra de développer l'offre MISTER GOODDEAL, offre à bas prix de produits sans services, qui complètera ainsi l'offre Darty.

Cette opération permettra de développer la marque et le site MISTER GOODDEAL, en s'appuyant sur les moyens logistiques et commerciaux de Darty.

III - COMPTES SOCIAUX SERVANT DE BASE A LA FUSION

Les termes et conditions du présent projet de Fusion (ci-après le "Projet de Fusion") ont été établis par les sociétés MISTER GOODDEAL SA et ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS, sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 Avril 2015, ayant fait l'objet d'un rapport général de leur Commissaire aux comptes respectif, et approuvés le 17 juin 2015 par chacune des sociétés.

Les bilans, comptes de résultat et annexes arrêtés au 30 Avril 2015 des sociétés MISTER GOODDEAL SA et ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS figurent respectivement en Annexes 1 et 2 du Traité de Fusion (ci-après les "**Comptes de Référence**").

L'associé unique de la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS et le Conseil d'Administration de la société MISTER GOODDEAL SA ont approuvé le principe d'une Fusion-Absorption et ont donné tous pouvoirs au Président de la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS et au Président-Directeur Général de la société MISTER GOODDEAL SA à l'effet d'établir le présent Projet de Fusion.

III bis - LIENS EN CAPITAL ENTRE LES DEUX SOCIETES :

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS a acquis auprès de la Société Home Shopping Service, 100% du capital de la société MISTER GOODDEAL SA le 31 mars 2014. La société MISTER GOODDEAL SA est ainsi filiale à 100 % de la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS.

III ter – DIRIGEANTS COMMUNS

Les deux sociétés n'ont pas de dirigeants communs.

IV - RÉGIME JURIDIQUE DE LA FUSION - METHODES D'EVALUATION

L'opération projetée est soumise aux régimes juridiques des fusions définies par les articles L 236-1 et suivants et R 236-1 et suivants du Code de commerce.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement n° 2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable devenu Autorité des normes comptables.

En application du paragraphe 4.4 du règlement n°2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (devenu l'Autorité des normes comptables), s'agissant d'une opération impliquant des sociétés sous contrôle commun, la fusion par absorption de la société MISTER GOODDEAL SA par la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS est réalisée sur la base des valeurs comptables au 30 Avril 2015 des éléments d'actif et de passif transmis par la société MISTER GOODDEAL SA, telles que figurant dans les comptes sociaux de la société MISTER GOODDEAL SA au 30 Avril 2015.

Au plan fiscal, elle est placée sous le régime défini à l'article 210 A du Code général des impôts.

La société MISTER GOODDEAL SA a opté à compter du 1^{er} mai 2014 pour que ses résultats fiscaux soient intégrés dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est la société DARTY HOLDINGS SNC au capital de 806 012 501 euros dont le siège social est situé 14, route d'Aulnay - 93140 BONDY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 531 295 285.

V - DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES

1. Principe

La société MISTER GOODDEAL SA apporte l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine, avec les résultats des opérations actives et passives effectuées par elle depuis le 1er Mai 2015, à la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS, qui les accepte, aux conditions stipulées aux présentes. Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif apportés par la société MISTER GOODDEAL SA tels que décrits ci-dessous n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif : la fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments actifs et passifs (y compris les engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés) seront transférés à la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation.

La comptabilisation dans les comptes de la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS des actifs apportés s'effectuera par la reprise à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions afférents à ces actifs dans les comptes de la société MISTER GOODDEAL SA au 30 Avril 2015.

2. Actif transmis

Aux fins des présentes, le terme " **actif** " désigne d'une façon générale la totalité des éléments d'actif de la société MISTER GOODDEAL SA tels que ces éléments existaient au 30 Avril 2015 et dans l'état où ils se trouveront modifiés, tant activement que passivement, à la date de réalisation de la fusion.

L'actif formant le patrimoine de la société MISTER GOODDEAL SA et transmis par elle comprend notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants, dont la valeur nette comptable évaluée au 30 Avril 2015 figure ci-après et est détaillée dans le bilan de la société MISTER GOODDEAL SA (Annexe 1).

- **Actif immobilisé**
(En euros)

	Valeur Brute	Amortissement Provision	Valeur Nette
1.1. Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	7 342 096	<u>-7 018 515</u>	323 581

	Valeur Brute	Amortissement Provision	Valeur Nette
1.2. Immobilisations corporelles			
Installations techniques	391 175	-280 730	110 445
Autres immobilisations corporelles	3 398 897	-2 900 331	498 566

	Valeur Brute	Amortissement Provision	Valeur Nette
1.3. Immobilisations financières			
Dépôts et cautionnements	62 707		62 707

	Valeur Brute	Amortissement Provision	Valeur Nette
Actif circulant			
Stocks et En-cours	986 482	-545 666	440 816
Fournisseurs débiteurs	1 597 642	-777 832	819 810
Créances clients et comptes rattachés	4 898 183	-1 032 570	3 865 613
Autres créances	1 320 507		1 320 507
Créances Impôt	9 000		9 000
Disponibilités	628 215		628 215
Charges constatées d'avance	228 385		228 385

Montant total de l'Actif transmis (I)		8 807 645
--	--	------------------

Handwritten signature and initials.

CONCERNANT LE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de l'article L 1224-1 du Code du Travail, l'ensemble des contrats de travail des salariés de la Société Absorbée seront transférés de plein droit à la Société Absorbante à la date de réalisation définitive de la fusion.

3. Passif transmis

Aux fins des présentes, le terme " **passif** " désigne d'une façon générale la totalité des obligations et du passif de la société MISTER GOODDEAL SA, tels qu'ils existaient au 30 Avril 2015 et tels qu'ils se trouveront modifiés, réduits ou augmentés, à la Date de Réalisation.

Par les présentes, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS assume la charge et s'oblige au paiement de l'intégralité du passif de la société MISTER GOODDEAL SA, sans aucune exception ni réserve, y compris, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants, dont la valeur nette comptable évaluée au 30 Avril 2015 figure ci-après et est détaillée dans le bilan de la société MISTER GOODDEAL SA :

(En euros)	Valeur Brute	Valeur Nette
1. Provisions pour risques et charges		
1.1. Provisions pour risques et charges	2 961 040	-2 961 040
2. Dettes		
2.1. Emprunts et dettes vs. des établissements de crédit	164 992	-164 992
2.2. Emprunts et c/c S.A.	3 549 729	-3 549 729
2.3. Emprunts et dettes fi div	4 950	-4 950
2.4. Dettes fournisseurs et comptes rat marchandises	5 607 974	-5 607 974
2.5. Dettes fournisseurs et comptes rat frais généraux	7 029 269	-7 029 269
2.6. Dettes sociales salaires à payer	911 439	-911 439
2.7. Dettes fiscales et sociales	1 084 065	-1 084 065
2.8. Autres dettes	107 398	-107 398
2.9. Produits constatés d'avance	236 418	-236 418

Montant total du Passif pris en charge (II)

12 157 224

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS prendra en charge tout autre passif qui viendrait à se révéler ou qui aurait été omis ainsi que tous impôts, les frais et charges de toute nature, sans exception ni réserve, qui incomberont à la société MISTER GOODDEAL SA du fait de la Fusion.

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS sera débitrice des créanciers de la société MISTER GOODDEAL SA aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers. Il est donc expressément précisé que la description du passif figurant ci-dessus et les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels seront au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Handwritten signature

4. Montant de l'actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société MISTER GOODDEAL SA à la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS s'élève donc à :

— Total de l'actif transmis, soit	8 307 645 euros
— Total du passif transmis, soit	21 657 274 euros

Soit un actif net apporté d'un montant négatif de : **- 13 349 629 euros**

5. Déclarations et stipulations relatives à la période intercalaire

Ainsi qu'elle le certifie, la société MISTER GOODDEAL SA n'a, depuis le 1^{er} mai 2015, réalisée aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

Elle s'interdit jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'accord de la société absorbante, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

VI – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indépendamment de l'actif et du passif pris en charge ci-dessus désigné, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS aura la charge des engagements hors bilan donnés par la société MISTER GOODDEAL SA.

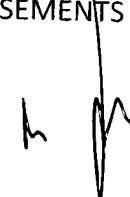
La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS sera substituée à la société MISTER GOODDEAL SA dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter des engagements hors bilan reçus ou donnés, et chacune des sociétés s'engage à faire ce qui sera nécessaire à cet effet.

VII – REMUNERATION DES APPORTS

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS détenant la totalité des actions composant le capital social de la société MISTER GOODDEAL SA et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS ne procédera à aucune modification de son capital social du fait de la fusion.

La différence entre le montant de cet actif net négatif, soit - 13 349 629 euros et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 18 109 623 actions de la société MISTER GOODDEAL SA, soit 0 euro, constituera un mali de fusion.

Compte tenu de l'existence d'un actif net négatif, le mali de fusion est supérieur à la valeur des titres de la société MISTER GOODDEAL SA détenus par la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS préalablement à l'opération de fusion.



VIII – REGIME FISCAL — DECLARATIONS FISCALES

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

1. Conditions particulières – Régime fiscal

1.1. Enregistrement

La société MISTER GOODDEAL SA n'est propriétaire d'aucun bien ou droit immobilier.

La Fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du code général des impôts ci-après le « CGI »).

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 500 euros.

1.2. Impôt sur les sociétés

Conformément aux termes de l'Article I ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la Fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} mai 2015.

En conséquence, les résultats comptable et fiscal réalisés depuis cette date par la société MISTER GOODDEAL SA seront compris dans les résultats comptable et fiscal de la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS au titre de l'exercice en cours ouvert le 1er mai 2015.

Les soussignés, ès qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du CGI.

En conséquence, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS s'engage notamment, en tant que de besoin :

- A reprendre à son bilan, les écritures comptables de la société MISTER GOODDEAL SA (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) concernant les éléments d'actif apportés du fait de la fusion, en distinguant à son bilan, la valeur d'origine des biens, les amortissements et les provisions pour dépréciations antérieurement dotés par la société MISTER GOODDEAL SA au titre desdits biens, et à continuer de calculer les dotations aux amortissements d'après la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société MISTER GOODDEAL SA ;
- A reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société MISTER GOODDEAL SA et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, ainsi que les provisions réglementées dont l'imposition se trouve différée en vertu d'un texte spécial du Code général des impôts (article 210 A-3.a. du CGI) ;
- A se substituer à la société MISTER GOODDEAL SA pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du CGI) ;

- A calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l’occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d’après la valeur qu’avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société MISTER GOODDEAL SA (article 210 A-3.c. du CGI) ;
- A inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu’ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société MISTER GOODDEAL SA (article 210 A-3.e. du CGI) ;

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS joindra à ses déclarations de résultat l’état prévu à l’article 54 septies I du CGI et renseignera le registre des immobilisations prévu à l’article 54 septies II dudit code.

La société MISTER GOODDEAL SA établira, dans les soixante jours de la date de publication de la fusion dans un journal d’annonces légales, la déclaration de cessation d’activité prévue à l’article 201 du CGI et y joindra l’état prévu à l’article 54 septies I du CGI.

D’une manière générale, et à compter de la Date de Réalisation, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS s’engage à reprendre, en tant que de besoin, tous les engagements souscrits par la société MISTER GOODDEAL SA à l’occasion de la réalisation par cette dernière d’opérations antérieures à la présente fusion (apport partiel d’actifs, fusion, etc).

Enfin, il est précisé qu’une demande d’agrément sera déposée, avant la date de réalisation, par la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS et la société MISTER GOODDEAL SA auprès de l’Administration fiscale compétente aux fins de solliciter le transfert des déficits fiscaux reportables de la société MISTER GOODDEAL SA en application des dispositions de l’article 209 II du CGI.

1.3. Taxe sur la valeur ajoutée

La Fusion, objet des présentes, entrant dans le champ d’application de l’article 257 bis du Code général des impôts, les livraisons de biens réalisés dans le cadre de cette universalité de biens seront dispensées de TVA.

Sont ainsi notamment concernés :

- Les transferts de biens mobiliers corporels d’investissement qui ont ouvert droit à déduction complète ou partielle de TVA lors de leur achat, acquisition intracommunautaire, importation ou livraison à soi-même ;
- Et, le cas échéant, les transferts de marchandises neuves ou autres biens détenus en stock.

Les transferts de biens d’investissements réalisés dans le cadre de la transmission d’une universalité de biens dans le délai de régularisation prévu à l’article 207 de l’Annexe II au Code général des impôts ne donneront pas lieu, chez la société MISTER GOODDEAL SA, aux régularisations du droit à déduction prévues à cet article.



La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS étant réputée se substituer à la société MISTER GOODDEAL SA, elle est donc tenue, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission des biens et qui auraient en principe incombé à la société MISTER GOODDEAL SA, si cette dernière avait continué à exploiter lesdits biens.

Conformément à la doctrine administrative visée au BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10-20121001, la société MISTER GOODDEAL SA et la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS devront mentionner, en tant que de besoin, le montant total hors taxes de l'ensemble des biens ci-dessus décrits, sur la déclaration de chiffre d'affaires souscrite au titre de la période au cours de laquelle la Fusion est réalisée. Ce montant devra être mentionné sur la ligne « autres opérations non imposables ».

Le cas échéant, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS s'engage à vendre sous le régime de la TVA les valeurs d'exploitations reçues par elle en apport.

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société MISTER GOODDEAL SA. En conséquence, cette dernière transférera à la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS les crédits de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation de la Fusion. La société MISTER GOODDEAL SA adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS.

1.4. Taxe d'apprentissage et participation des employeurs à la formation professionnelle continue

Au jour de sa réalisation définitive, la Fusion telle qu'envisagée dans le présent projet s'analysera en une cessation d'activité de la société MISTER GOODDEAL SA pour les besoins de la taxe d'apprentissage et pour ceux de la participation à la formation professionnelle continue.

En conséquence, la société MISTER GOODDEAL SA s'acquittera de ses obligations déclaratives et financières dans les 60 jours de la réalisation de la Fusion. La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS assumera ses nouvelles obligations relatives aux salariés de la société MISTER GOODDEAL SA qui lui seront transférés, à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion.

De façon générale, la société absorbante se substituera de plein droit à la société absorbée pour toutes autres charges et obligations fiscales pouvant être mises à sa charge.

1.5. Participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément aux dispositions de l'article 163, paragraphe 3 de l'annexe II au Code général des impôts, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction auxquelles la société MISTER GOODDEAL SA resterait soumise lors de la réalisation définitive de la Fusion à raison des salaires payés par elle.



La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société MISTER GOODDEAL SA et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements. Elle demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté du report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisés par la société MISTER GOODDEAL SA et existant à la date de prise d'effet de la Fusion.

1.6. Contribution économique territoriale (« CET »)

En vertu du principe selon lequel la CET est due pour l'année entière par le redevable qui exerce une activité imposable au 1^{er} janvier, la société MISTER GOODDEAL SA demeurera redevable de la CET pour l'année 2015 en son nom propre.

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS signalera le changement d'exploitant au plus tard le 31 décembre de l'année de la réalisation de l'opération, soit le 31 décembre 2015.

1.7. Opérations antérieures

En outre, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS reprend le bénéfice et/ou la charge de tous autres engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société MISTER GOODDEAL SA à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

1.8. Subrogation générale

Enfin, et d'une façon générale, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS s'oblige à se subroger purement et simplement dans l'ensemble des droits et obligations de la société MISTER GOODDEAL SA pour assurer le paiement de toutes cotisations ou impôts restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution, que ce soit en matière d'impôts directs, indirects ou d'enregistrement.

IX - PROPRIETE ET JOUISSANCE – DATE D'EFFET

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de la société MISTER GOODDEAL SA, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Elle en aura la jouissance à compter, rétroactivement, du 1^{er} mai 2015 à 0 heure.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société MISTER GOODDEAL SA, depuis cette date, seront réputées avoir été faites pour le compte de la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS, qui les reprendra dans son compte de résultat.



X - CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

- 1[°] La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société MISTER GOODDEAL SA, et notamment toutes les obligations découlant de son activité.
- 2[°] Elle sera débitrice de tous les créanciers de la société MISTER GOODDEAL SA, aux lieu et place de cette dernière, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.
- 3[°] Elle prendra les biens dans la consistance et l'état dans lesquels, ils se trouveront à la date de la réalisation définitive de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société MISTER GOODDEAL SA à quelque titre que ce soit.
- 4[°] Elle exécutera, à compter de la même date, s'il en existe, tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers et avec le personnel, relativement à l'activité et aux biens transmis.
- 5[°] Elle se substituera purement et simplement aux obligations de la société MISTER GOODDEAL SA, en ce qui concerne les droits à participation des salariés affectés à l'activité de la société MISTER GOODDEAL SA. La fusion étant placée sous le régime fiscal de l'article 210 A du Code Général des Impôts n'entraîne pas le déblocage des droits à participation desdits salariés.
- 6[°] Elle supportera, à compter de la même date, tous impôts, contributions, taxes, primes, cotisations, et tous abonnements ou charges se rapportant à l'activité et aux biens transmis.
- 7[°] Elle accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens apportés.

XI - DISSOLUTION DE LA SOCIETE MISTER GOODDEAL SA

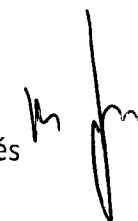
La société MISTER GOODDEAL SA sera dissoute de plein droit, sans liquidation, du fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion.

XII - REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION - CONDITION SUSPENSIVE

Le présent projet de fusion et de dissolution de la société MISTER GOODDEAL SA qui en résulte ne deviendra définitif, qu'à compter du jour de son approbation par l'associé unique, la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS.

XIII - FORMALITES - PUBLICITE

La société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS remplira dans les délais légaux les formalités de publicité prévues par la Loi, à raison de la présente fusion.



XIV - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge de la société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS.

XV - ELECTION DE DOMICILE

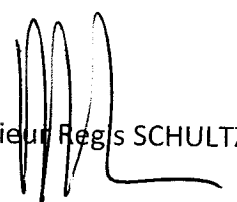
Pour l'exécution des présentes les parties élisent domicile en leur siège social respectif.

Fait à Bondy, le 17 juin 2015

En sept exemplaires originaux dont cinq pour
les dépôts légaux, et un pour chaque partie

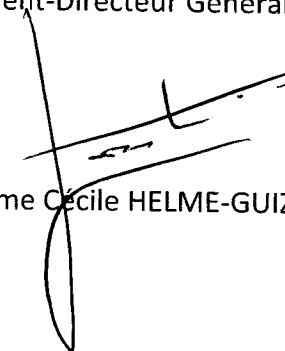
Pour la société Ets DARTY ET FILS SAS
Représentée par son Président

Monsieur Régis SCHULTZ



Pour la société MISTER GOODDEAL SA
Représentée par son
Président-Directeur Général

Madame Cécile HELME-GUIZON



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		MISTER GOODDEAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		1 2	
Adresse de l'entreprise		27 RUE HELENE BOUCHER 91380 CHILLY MAZARIN		Durée de l'exercice précédent		4	
Numéro SIRET		4 2 9 2 0 5 9 6 6 0 0 1 1 3		Néant		☐	
				Exercice N clos le		30/04/2015	
				Brut		Amortissements, provisions	
				Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
Frais d'établissement		AB		AC			
Frais de développement		CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		7 018 515	
Fonds commercial (1)		AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		280 730	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		2 900 331	
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI		62 707	
TOTAL (II)		BJ		BK		10 199 577	
						995 298	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU		545 666	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		1 032 569	
Autres créances (3)		BZ		CA		777 832	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		628 215	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		228 385	
TOTAL (III)		CJ		CK		2 356 066	
						7 312 347	
Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO		IA		12 555 643	
						8 307 645	
Renvois (1) Dont droit au rai				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				(3) Part à plus d'un an		CR	
Stocks				Créances			



N° 10948 * 17

Formulaire obligatoire, article 18
du Code général des impôts

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Fevrier 2015 105851

N 2051 IMPRIMERIE NATIONALE

Designation de l'entreprise MISTER GOODDEAL		Néant ☐	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 243 849,00)	DA	7 243 849
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	3 921 581
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	474 385
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	140 896
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(3 668 707)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(21 461 634)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées	DK	
	TOTAL (I)	DL	(13 349 630)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 706 831
	Provisions pour charges	DQ	254 209
	TOTAL (III)	DR	2 961 040
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	164 992
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 554 679
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 637 243
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 995 505
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	107 398
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB	236 418
TOTAL (IV)	EC	18 696 235	
	Ecart de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 307 645	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 629 894	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	164 992	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042



N° 10167 * 19

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2052 - CAUTION N° 111 - 10167

Désignation de l'entreprise: MISTER GOODDEAL		Exercice N		Neutre ☐			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	EA	70 581 782	FB	FC	70 581 782	
	Production vendue : biens *	FD		FE	FE		
		services *	FG	8 878 018	FH	FI	8 878 018
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	79 459 800	FK	FL	79 459 800	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	3 545 391	
	Autres produits (1) (11)				FQ	17 837	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	83 023 027
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	55 319 983
	Variation de stock (marchandises) *					FT	9 673 046
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	199 541
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	19 448 272
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	784 220
	Salaires et traitements *					FY	5 875 730
	Charges sociales (10)					FZ	2 501 557
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	1 845 741
			- dotations aux provisions			GB	3 572 908
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	1 988 699
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	2 564 255
	Autres charges (12)					GE	1 023 158
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	104 797 111
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(21 774 084)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	271 879	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	902	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	272 781	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	48 063	
	Différences négatives de change				GS	67	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	48 130	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	224 651	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(21 549 433)	

M M

MISTERGOODDEAL SA

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 30 AVRIL 2015

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2015 dont le total bilan est de 8 307 645 euros et le résultat net est une perte de 21 461 634 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président Directeur Général.

Les notes A à G ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Dans les notes suivantes, sauf précisions contraires, les montants indiqués sont en milliers d'euros (K€).

A/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescriptions du PCG et aux principes généralement admis. Les conventions suivantes ont été appliquées :

- . Principe de prudence,
- . Continuité d'exploitation
- . Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.
- . Indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

B/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

Evénements de l'exercice

Sur l'exercice 2014-2015 :

- Fermeture des points de retraits de Marcq en Bareuil, de Saint- Priest et Marseille.
- Déménagement des équipes de Rungis et une grande partie des équipes de Chilly-Mazarin vers les lieux de Bondy et Bagnolet.
- Décision de la fermeture du point de retrait d'Aulnay sous Bois et de l'entrepôt de Chilly-Mazarin le 30 juin 2015
- Le coût sur l'exercice de l'ensemble de ces mesures s'est élevé à 4559 K€ pour la société, dont 3004 K€ sont provisionnés à la clôture .
- Conception et mise en activité d'un nouveau site marchand MISTERGOODDEAL en date du 28 avril 2015.
- Sur l'exercice 2015-2016, le point de retrait d'Aulnay sous Bois et l'entrepôt de Chilly-Mazarin fermeront le 30 juin 2015.

Du fait des deux événements évoqués ci-dessus, dans les comptes de l'exercice clos le 30 avril est constatée une dépréciation des immobilisations concernant l'ancien site web et les sites Aulnay -sous - Bois et Chilly-Mazarin. Le montant de cette dépréciation au 30 avril 2015 s'élève à 3 573 K€.

Evénements postérieurs à la clôture

Pas d'événement à signaler.

C/ PRINCIPES COMPTABLES

1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique. Elles sont constituées principalement du coût des développements informatiques ou des logiciels acquis et de nom de domaine et de marques.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

Les noms de domaine et marques sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Une provision pour dépréciation a été constituée au 30 avril 2015, pour tenir compte de la fin d'utilisation anticipée de certain logiciels, cette dépréciation s'élève à 3 395 K€.

2 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations, en application du règlement 2004-06 du CNC, sont comptabilisées par composants, amortis sur des durées de vie qui leur sont propres.

Les amortissements comptables sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens et avec une valeur résiduelle nulle. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- ➔ Agencements & installations : 5 à 10 ans
- ➔ Matériel et outillage : 5 ans
- ➔ Mobilier et matériel de bureau : 3 à 10 ans

Une provision pour dépréciation a été constituée au 30 avril 2015, pour tenir compte de la fin d'utilisation anticipée de certain biens mobiliers suite à la fermeture des sites d'Aulnay-sous-Bois et Chilly-Mazarin, cette dépréciation s'élève à 177 K€.

3 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat .

Une provision pour dépréciation des titres est pratiquée lorsque la valeur comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées.

4 – Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré augmenté des frais accessoires, et diminué des escomptes et ristournes sur achats. Ils sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les éléments en mauvais état ou à faible rotation sont dépréciés lorsque leur valeur de réalisation est inférieure au prix de revient moyen pondéré.

5 – Fournisseurs débiteurs

Le compte fournisseurs débiteurs, inclus dans le poste « autres créances », représente essentiellement les avoirs attendus des fournisseurs.

6 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances irrécouvrables sont comptabilisées en charges d'exploitation au poste « pertes sur créances irrécouvrables ».

7 – Créances/dettes en devises étrangères

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture.

Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

Pas de constatation d'écart de conversion sur cet exercice.

8 – Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

9 – Provisions pour risques et charges

En application du règlement 2000-06 du CNC sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

Dans le cadre normal des activités de Mistergooddeal, des litiges peuvent naître avec des tiers et des procédures peuvent être engagées. Des provisions sont déterminées en fonction de l'appréciation des risques attachés à chaque dossier, lorsqu'une estimation du coût est possible. Les demandes contentieuses non fondées ne font l'objet d'aucune provision. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel ne faisant pas l'objet d'une provision et susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

10 – Provisions pour indemnité de départ à la retraite

En matière d'engagements de retraite et avantages similaires, le principal régime est les indemnités de départ à la retraite. Les droits au titre des indemnités de retraite sont définis par la convention collective de Vente à distance. Le taux d'actualisation est de 1.5 % pour les indemnités de fin de carrière. Le taux d'inflation est de 1.75 %. Les engagements ont été évalués à partir des tables de mortalité TH 10/12 et TF 10/12. Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'augmentation des salaires est de 0.5 % et le taux de rendement attendu des actifs de 0 %. Les engagements de retraite et avantages similaires sont évalués et comptabilisés conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

11 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent principalement les contrats de Police de Services Etendus (PSE) qui correspondent à une extension de garantie des 2^{ième}, 3^{ème} à 5^{ème} années dont le produit est différé sur la période correspondant à la garantie.

12 – Résultat exceptionnel

Les montants portés au compte de résultat exceptionnel concernent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes, et les éléments exceptionnels par leur nature ou leur montant concernant les activités habituelles.

13 – Impôts sur les sociétés

Le groupe fiscal dont Darty Holdings SNC est la tête de groupe, a été constitué le 1^{er} mai 2011 (Article 223-A du CGI). La société MISTERGOODDEAL a donné son accord pour faire partie de ce groupe fiscal.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte une charge d'impôt identique à celle qu'elle supporterait si elle était imposée séparément diminuée d'une quote-part de « l'économie d'impôt globale du Groupe intégré » de l'exercice et augmentée le cas échéant de la reprise de tout ou partie de la quote-part des « économies d'impôt globales du Groupe » dont elle aurait bénéficié au titre des exercices antérieurs. Les filiales fiscalement bénéficiaires bénéficient ainsi de l'économie d'IS générée par les filiales fiscalement déficitaires.

En cas de sortie de la filiale du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, les parties à la convention se rapprocheront pour discuter du bien-fondé et du quantum d'une indemnisation.

Les règlements de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, des contributions additionnelles sont effectués à la tête d'intégration fiscale, aux dates et suivant les modalités relatives à la liquidation des acomptes et du solde de l'impôt dû, conformément aux règles fiscales de droit commun.

14 – Consolidation

Les comptes de la société Mistergooddeal sont inclus selon la méthode de d'intégration globale dans les comptes consolidés de la société Darty PLC.

D/ NOTES SUR BILAN

1. Immobilisations corporelles, incorporelles et financières

CADRE A			IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, Créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	7 228	KE		KF	114
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui				KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	391	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 627	KW		KX	5
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				LB	1 067	LC		LD	2
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	4 085	LO		LP	7
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	139	1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	139	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	11 452	ØH		ØJ	122

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				Par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	7 342
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	391
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM	301	MN	2 331
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	1	MT	1 068
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	302	NH	3 790
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	77	2F	63
	TOTAL IV			I3		NJ	77	NK	63
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	379	ØL	11 195

TABLEAU FISCAL DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 192	PF	1 431	PG		PH	3 623
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	228	QA	53	QB		QC	281
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 636	QE	287	QF	162	QG	1 761
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	888	QM	75	QN	1	QO	961
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 752	QV	415	QW	163	QX	3 004
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	4 944	ØP	1 846	ØQ	163	ØR	6 627

2. Crédit bail

Engagements de crédit bail

Néant

3. Stocks

Les stocks par catégories sont les suivants :

STOCKS (en K€)	Total
Marchandises	986
Provision pour dépréciation du stock	-546
TOTAL	441

4. Créances et actif circulant

POSTES DU BILAN (en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières			
Prêts aux sociétés apparentées			
Dépôts versés	63	63	
Total des autres immobilisations financières	63	63	
Actif circulant			
Stocks de marchandises	986	986	
Fournisseurs débiteurs	1 598	1 598	
Clients et comptes rattachés	4 898	4 898	
Comptes courants des sociétés apparentées			
Créances diverses	1 330	1 330	
Disponibilités	628	628	
Charges constatées d'avance	228	228	
Total actif circulant	9 668	9 668	
TOTAL	9 731	9 731	

5. Charges constatées d’avance

Les charges constatées d’avance représentent des charges d’exploitation (228 K€), dont 123 K€ de charges constatées d’avance liées aux entretiens et maintenances et 64 K€ de charges d’assurance.

6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 30 avril 2015 s’élèvent à 1 664 K€ et se répartissent de la manière suivante :

PRODUITS A RECEVOIR (EN K€)	Total
Fournisseurs débiteurs	1 598
Créances clients et comptes rattachés	66
Etat produits à recevoir	
Créances diverses	
Produits financiers	
TOTAL	1 664



7. Capital

Au 30 avril 2015, le capital de 7 243 849.20 euros est constitué de 18 109 623 actions

8. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)	Total
Capitaux propres à l'ouverture	8 112
- dividendes versés	
- variation du capital social	
- variation des primes d'émission et de fusion	
- variation du report à nouveau	
- résultat net de l'exercice	-21 462
Capitaux propres à la clôture	-13 350

2 m

9. Provisions 1/2

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	493	4B	2 410	4C	335	4D	2 567
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	443	4F	139	4G	443	4H	139
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	436	4Y	15	4Z	197	5A	254
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	85	5W		5X	85	5Y	
	TOTAL II	5Z	1 457	TV	2 564	TW	1 060	TX	2 961
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participations - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B	3 396	6C		6D
6E				6F	177	6G		6H	177
Ø2				Ø3		Ø4		Ø5	
9U				9V		9W		9X	
Ø6				Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N	724	6P	546	6R	724	6S	546
Sur comptes clients		6T	1 701	6U	665	6V	1 333	6W	1 033
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	424	6Y	778	6Z	424	7A	778
TOTAL III		7B	2 848	TY	5 562	TZ	2 481	UA	5 929
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	4 306	UB	8 126	UC	3 541	UD	8 890
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	8 126	UF	3 541			
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				

9. Provisions 2/2

Variations provisions pour risques et charges (en K€)	Provisions à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Provisions consommées	Provisions devenues sans objet	Provisions à la clôture
Provisions pour risques & Charges					
- contentieux sociaux	85	2 410	-85		2 410
- fournisseurs	273			-250	23
- Crédit impôt recherche	135				135
- garantie clients	443	139		-443	139
- pensions et obligations similaires	436	15		-197	254
- divers	85		-85		
TOTAL	1 457	2 564	-170	-891	2 961

10. Dettes

L'échéancier des dettes au 30 avril 2015 est le suivant :

POSTES DU BILAN (en K€)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
2 ans au maximum à l'origine	165	165		
à plus de 2 ans à l'origine				
Sociétés apparentées				
Participation des salariés				
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 637	12 637		
Dettes fiscales et sociales	1 996	1 996		
Autres dettes d'exploitation	41	41		
Dettes sur immob et comptes rattachés				
Groupes et associés	3 555	3 555		
Autres produits constatés d'avance	236	236		
TOTAL	18 630	18 630		

11. Dettes représentées par des effets de commerce

Néant

12. Charges à payer

Les charges à payer représentent un montant de 7 723 K€ et se répartissent ainsi :

CHARGES A PAYER (en K€)	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	6 251
Clients avoirs à établir	
Dettes fiscales et sociales	1 473
Charges financières	
TOTAL	7 723

13. Produits constatés d’avance

Les produits constatés d’avance se décomposent en Police de Services Etendus (PSE) pour 236 K€

14. Postes de bilan concernant des entreprises liées

ACTIF (en K€)	Total
Titres de participation des sociétés consolidées	
Autres immobilisations financières	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Clients et comptes rattachés	3 041
Compte courant	
Impôt sur les Sociétés	
Débiteurs divers	
PASSIF (en K€)	Total
Dettes rattachées à des participations	
Emprunts et dettes financières diverses	
Compte courant	3 550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 829
Clients créditeurs	

E/ NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sur l'exercice se sont élevées à 70 582 K€, les prestations de services sont elles de 8 878 K€.

2. Dotations d'exploitation

- Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 1 846 K€, les dotations aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 3 573 K€.
- Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 1 989 K€, correspondent à la provision dépréciation des stocks pour 546 K€, la provision dépréciation client pour 665 K€, et la provision pour dépréciation autres créances pour 778 K€.
- Les dotations pour risques et charges s'élèvent à 2 564 K€, correspondent essentiellement à la provision aux coûts des indemnités de licenciement, préavis, primes de déménagement des salariés n'ayant pas acceptés le changement de site de travail.

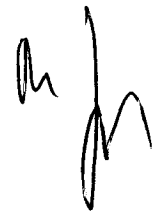
3. Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 249 K€ dont :

Le montant de 249 K€ de produits exceptionnels de gestion concernent principalement des annulations de litiges fournisseurs marchandises.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 161 K€ dont :

- 22 K€ de charges exceptionnelles de gestion
- 139 K€ de valeur comptable des immobilisations mises au rebut



4. Opérations concernant les entreprises liées

Les montants inclus dans le compte de résultat concernant les entreprises liées sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	Total
Ventes de marchandises	2 698
Prestations de services	
Redevances de marque	
Produits annexes	
Achats de marchandises	-6 997
Autres Achats et frais accessoires	
Mise à disposition personnel	
Autres charges	-297
Produits financiers de participation	
Produits financiers d'autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé et autres créances	
Quote parts de résultats de sociétés de personnes	
Charges financières	-45

Il est précisé qu'il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et exceptionnel

Ventilation de l'impôt (en K€)	Résultat comptable avant impôt	Retraitements	Résultat fiscal	PV imposée à 19 %	Impôt 33,33 %
Résultat courant	-21 549	328	-21 221		7 074
Résultat exceptionnel	88	-162	-74		25
Participation					
Seuil CSB					
Crédit impôt					
Plus value imposée à 19 %					
Produit d'intégration fiscale					
TOTAL	-21 462	166	-21 295		7 098

En l'absence d'intégration fiscale, la société aurait constaté un report en arrière du déficit de – 21 295 K€.

6. Situation fiscale latente

	Début exercice		Fin de l'exercice	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Dettes fiscales latentes				
Créances fiscales latentes				
Provisions pour risques et charges	12	4	528	176
Provisions pour dépréciation				
Charges à payer	77	26	155	52
TOTAL	90	30	684	228

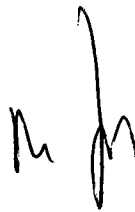
F/ AUTRES

1. Effectif

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice est de 148 personnes dont 53 cadres, et 93 employés et techniciens et 2 apprentis.

2. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les membres des organes d'administration et de direction ne perçoivent aucune rémunération de la part de la société MisterGoodDeal.



3. Engagements hors bilan

La présentation faite n'omet pas d'engagements hors bilan non significatif selon les normes comptables en vigueur.

ENGAGEMENTS DONNES (en K€)	Total
Cautions accordées	61
Engagements relatifs à des contrats de crédit bail et location	
Indemnités de fin de carrière	
Loyers à échoir (hors indexation)	
Total	61
ENGAGEMENTS RECUS (en K€)	Total
Cautions bancaires reçues	303
Droits de jouissance résultant de contrats de crédit bail	
Total	303

4. Information sur le droit individuel à la formation

Le volume d'heures du droit individuel à la formation n'ayant pas donné lieu à utilisation est de 12 604 heures à la clôture.

5 Filiales et participations

Non applicable.

6 Honoraires des commissaires aux comptes

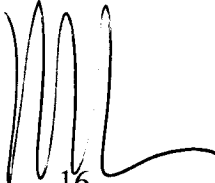
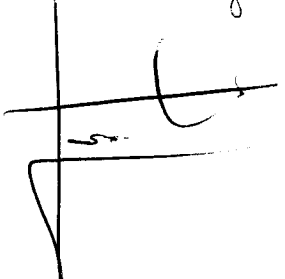
Le montant total des honoraires commissaires aux comptes pour l'exercice, facturés dans le cadre de la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 106 519.80 €

G/ RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	30/04/2015 12	30/04/2014 4	31/12/2013 12	31/12/2012 12	31/12/2011 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 243 849	7 243 849	7 243 849	4 743 849	4 743 849
Nombre d'actions - ordinaires	18 109 623	18 109 623	18 109 623	11 859 623	11 859 623
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
. Chiffre d'affaires hors taxes	79 459 800	39 977 984	121 211 945	130 455 436	141 083 896
. Resultat avant impôt, participation et dot. Amortissements et provisions	-11 490 031	226 894	12 710 549	-5 342 963	-3 596 999
. Impôts sur les bénéfices	0	-9 023	-8 757	-10 161	-75 213
. Participation des salariés					
. Dot. Amortissements et provisions	-9 971 603	-2 477 896	-383 040	-192 799	2 711 890
Résultat net	-21 461 634	-2 260 025	13 102 347	-5 140 004	-6 233 677
RESULTAT PAR ACTION					
. Resultat après impôt, participation avant dot. Amortissements, provisions	0	0	1	0	0
. Resultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	0	0	1	0	-1
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	148	166	173	181	209
Masse salariale	5 905 963	2 056 363	7 007 222	7 232 035	7 423 138
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales ...)	2 501 557	790 544	3 282 661	3 435 847	5 028 572

Capex certifié
Capex à l'original



16

ANNEXE 2
Comptes de référence arrêtés au 30 avril 2015
Société LA SOCIETE ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS

Handwritten signature



N° 10937 * 07
Formulaire simplifié - Procédure
de bilan général des entreprises

①

BILAN - ACTIF

DGRIP N° 2050 2015

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise		Ets DARTY et FILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		1 2	
Adresse de l'entreprise		0129 avenue Gallieni 93140 BONDY		Durée de l'exercice précédent		1 2	
Numéro SIRET		5 4 2 0 8 6 6 1 6 0 0 0 3 5		Néant		☐	
				Exercice N clos le		30042015	
				Brut		amortissements, provisions	
						Net	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
Frais d'étalement *		AB		AC			
Frais de développement *		CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		35 618 930 729 957	
Fonds commercial (1)		AH		AI		16 644 426	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		151 668	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO		10 099 317	
Constructions		AP		AQ		61 058 326 19 889 178	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		8 830 034 661 445	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		119 698 978 37 129 586	
Immobilisations en cours		AV		AW		2 637 631	
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		CV		1 884 594 14 477 176	
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE		84 589	
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI		11 994 6 082 769	
TOTAL (II)		BJ		BK		227 102 857 108 587 743	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BF		3 926 103 121 735 015	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		6 044 348 143 119 717	
Autres créances (3)		BZ		CA		1 422 018 383 844 577	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		11 604 146	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		17 964 919	
TOTAL (III)		CJ		CK		11 392 469 678 268 375	
Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		LA		1 025 351 443 238 495 326 786 856 118	
Renvois (1) Dont total au passif		8 824 283		CP		3. Part à plus d'un an CR 1 730 363	
Classe de l'actif de propriété		529 386		STOCKS		58 028 570	

N 2050 - IMPRIMERIE NATIONALE - 115 850

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire N° 2050



N° 1535X*
Formule obligatoire 1535X
Bilan général des entreprises

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2051 IMPRIMERIE NATIONALE

REVUE 2015 1535X

Désignation de l'entreprise: Ets DARTY et FILS		Néant ☐	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social au 1 ^{er} janvier (1) 23 470 382	DA	23 470 382
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	8 548 916
	Écarts de réévaluation (2) dont écart d'équivalence EK	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 619 134
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	89 248 107
	Report à nouveau	DH	309 292
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	44 680 106
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées	DK	14 800 222
	TOTAL (I)	DL	183 676 160
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	42 434 534
	Provisions pour charges	DQ	2 579 627
	TOTAL (III)	DR	45 014 161
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 530 287
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	13 081 509
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	22 064 064
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	284 456 650
	Dettes fiscales et sociales	DY	84 011 531
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 670 448
	Autres dettes	EA	34 107 851
Compte régularisé	EB	117 243 458	
TOTAL (IV)	EC	558 165 797	
	Écarts de conversion passif (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	786 856 118	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1989) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	486 271 545
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 338 987	

* Les applications de la loi relative aux sociétés commerciales sont données dans la notice n° 2043

h

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENOVOIS

[illegible]

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 26

Désignation de l'entreprise : Ets DARTY et FILS								Néant ☐													
									Exercice N												
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	30 476											
	Produits exceptionnels sur opérations en capital								HB	5 639 181											
	Redites sur provisions et transferts de charges								HC	8 113 435											
	Total des produits exceptionnels - (VII)								HD	13 783 092											
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion / A titre								HE	1 134 127											
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital								HF	2 404 163											
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et dépréciations								HG	13 865 465											
	Total des charges exceptionnelles - (VIII)								HH	17 403 756											
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)															HI	(3 620 664)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise								(IX)	HJ	929 809											
Impôts sur les bénéfices								(X)	HK	(174)											
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	2 534 400 417												
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	2 489 720 312												
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)															HN	44 680 106					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO													
(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) }								HY	6 701 367												
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier }								IG	635 733												
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP													
(5) Dont produits concernant les entreprises liées								HQ													
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées								IH	800 821												
(6bis) Dont dons faits aux organismes (l'intérêt général art. 238 bis du C.G.F.I.)								IJ	48 334 103												
(7) Dont transferts de charges								IK													
(8) Dont cotisations personnelles de... exploitant / A								FX													
(9) Dont redevances pour concessions de brevets, de savoir-faire, produits								A1	2 971 401												
(10) Dont redevances pour concessions de brevets, de savoir-faire, charges								A2													
(11) Dont primes et allocations complémentaires personnelles (acquiescées)								A3	2 480 575												
(12) Dont primes et allocations complémentaires personnelles (obligatoires)								A4													
(13) Détail des produits et charges exceptionnels si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (13) et le joindre en annexe.								Exercice N													
VOIR FEUILLES ANNEXES								Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels										
								17 403 756			13 783 092										
(14) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs								Exercice N													
REGULARISATIONS CLIENTS								Charges antérieures			Produits antérieurs										
								800 821			635 733										

copie conforme
d'origine

ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 30 AVRIL 2015

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2015 dont le total bilan est de 786 856 118 euros et le résultat net est un bénéfice de 44 680 106 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

La société Etablissements Darty & Fils, société de droit français, est une filiale de la société KESA France SA, elle-même sous-filiale de KESA International Limited qui est une société de droit anglais.

Les comptes de la société Etablissements Darty & Fils sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés établis par la société britannique Darty Plc.

En application des articles L 233-17 et R233-15 du code de commerce, la société Etablissements Darty & Fils est exemptée, en tant que société mère de sous-groupe, de l'obligation d'établir les comptes consolidés et le rapport de gestion de son sous-groupe, les conditions énoncées aux articles précités étant réunies.

Les notes D-1 à F-6 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Dans les notes suivantes, sauf précisions contraires, les montants indiqués sont en milliers d'euros (K€).

A/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescriptions du PCG et aux principes généralement admis. Les conventions suivantes ont été appliquées :

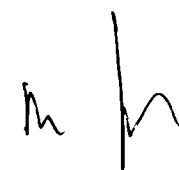
- . Principe de prudence,
- . Continuité d'exploitation
- . Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.
- . Indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

B/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.



Evénements de l'exercice

Liquidation GIE KESA

Le GIE KESA ELECTRICALS a été liquidé le 31 mai 2014. Par conséquent, la société Etablissements Darty et Fils SAS, membre unique du GIE suite au rachat des parts des autres membres, a constaté un boni de liquidation de 25 K€ se décomposant de la façon suivante :

- Annulation de la réserve légale & report à nouveau 31 K€
- Résultat de liquidation : - 6 K€

Ce boni a été comptabilisé en résultat exceptionnel.

Fusion par absorption

Le 31 Juillet 2014, la société Dacem Logistique SNC a été absorbée par la société Etablissements Darty et Fils SAS.

Le 31 juillet 2014, la société Dacem Logistique a apporté, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} mai 2014, à la société Etablissement Darty et Fils SAS l'ensemble des éléments d'actif et de passif relatifs à son activité.

Les actifs et passifs apportés à leur valeur nette comptable au 1^{er} mai 2014 par la société Dacem Logistique se décomposent comme suit :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	842	777	65
Immobilisations corporelles	9 724	8 892	832
Immobilisations financières	561		561
Créances clients et comptes rattachés	8		8
Autres créances	2 857		2 857
Comptes de régularisation	477		477
TOTAL ACTIF	14 469	9 669	4 800

(en K€)	
Provisions	157
Provisions pour risques et charges	34
Dettes auprès des ets de Crédit	183
Dettes fournisseurs	374
Dettes fiscales et sociales	1 345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16
TOTAL PASSIF	2 109

L'actif net apporté s'établit à un montant de 2 691 K€

Suite à cette opération, un boni de fusion de 1 690 K€ a été constaté et se décompose de la façon suivante :

- Résultat financier : 1 381 K€
- Report à nouveau : 309 K€

Cession des titres GO SPORT

Dans le cadre des dispositions du contrat de cession des titres GO SPORT à la société RALLYE, la société Etablissements Darty & Fils SAS a bénéficié d'un complément de prix de 1 422 K€ enregistré en résultat financier.

Acquisition MISTERGOODDEAL

Au 31 mars 2014, la société Etablissements Darty & Fils a acquis auprès du Groupe M6 l'intégralité des titres de la société MISTERGOODDEAL enregistrés au 30 avril 2014 pour un montant de 2 000 K€. Compte tenu des clauses contractuelles d'ajustement de prix, la valeur définitive de ces titres s'élève à 1 885 K€.

Situation nette MISTERGOODDEAL

Les comptes arrêtés au 30 avril 2015 de la société MISTERGOODDEAL font apparaître une situation nette négative de 13 349 K€.

Par conséquent, au 30 avril 2015, la société Etablissements Darty et Fils SAS a enregistré dans ses comptes les écritures suivantes :

- Dépréciation intégrale des titres de participation 1 885 K€
- Dépréciation de la créance client 3 612 K€
- Provision pour risques et charges 9 737 K€

L'impact total s'élève à 15 234 K€ comptabilisé en résultat financier. Il correspond à la différence entre la valeur comptable des titres et la situation nette négative.

CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi)

La 3^{ème} loi de finance rectificative pour 2012 a mis en place le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité de L'Emploi (CICE) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Au 30 avril 2015, un produit à recevoir de 2 341 K€ a été comptabilisé en charges de personnel, au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

Le 15 avril 2015, Darty Holdings a cédé à NATIXIS la créance de CICE 2014 relative à l'ensemble des sociétés concernées membres du périmètre d'intégration fiscale. Pour la société Etablissements Darty et Fils SAS, le montant s'élève à 5 608 K€

M

Remboursement du prêt MENAFINANCE

Le 30 décembre 2014, la société Etablissements Darty et Fils SAS a obtenu le remboursement du prêt accordé à MENAFINANCE le 30 décembre 2004 pour un montant de 1 524 K.

Valorisation des stocks de marchandises

Le groupe Darty a procédé à une estimation plus fine des coûts logistiques susceptibles d'être incorporés dans les stocks notamment dans le cadre du développement de l'activité franchise qui a pris son essor sur l'exercice clos le 30 avril 2015. Au 30 avril 2015, l'impact brut de cette incorporation des coûts logistiques dans les stocks s'élève à 3 300 K€.

Poursuite du plan d'ouverture de magasins franchisés

Sur l'exercice 2014-2015, l'enseigne DARTY a initié une stratégie d'ouverture de magasins en franchise. Ainsi 35 magasins franchisés ont été inaugurés sur l'exercice 2014-2015 ce qui porte le nombre total de magasins franchisés à 39.

Plan de Sauvegarde de l'Emploi

Fin mai 2013, le Groupe Darty a initié un projet consistant, dans un premier temps, à réorganiser le Groupe puis, dans un second temps, à diminuer les effectifs, et ce, afin de participer à la défense et au redéveloppement de la compétitivité du Groupe.

La réorganisation mise en œuvre au sein du Groupe s'est opérée par la réalisation combinée de différentes opérations et notamment :

- Création de la SNC Darty Grand Ouest, constituée de la SNC Darty Ouest et d'une partie de la SNC Darty Nord (Ex Darty Nord Normandie)
- Création de la SNC Darty Grand Est, constituée de la SNC Darty Rhône Alpes, de la SNC Darty Provence Méditerranée et d'une partie de la SNC Darty Nord (Ex Darty Alsace Lorraine)
- Rapprochement des sièges du GIE KESA et de DARTY France
- Intégration du Business Units au sein des Directions du Groupe DARTY
- Mutualisation des centres d'appel

La mise en œuvre de cette organisation a donné lieu à la réalisation d'un PSE dans la société Etablissements Darty et Fils impliquant la suppression de 372 postes.

Le PSE incluait des mesures de départs volontaires, des reclassements en interne ainsi que des licenciements pour motif économique et des ruptures conventionnelles.

Au 30 avril 2015, les dettes liées au PSE s'élèvent à 279 K€ comptabilisées en provision pour risques et charges.

L'intégralité des charges liées au PSE a été enregistrée en résultat d'exploitation, en charges de personnel. La quasi-totalité de la provision a été reprise sur l'exercice 2014-2015 en contrepartie des coûts liés aux départs effectués.

Evénements postérieurs à la clôture

Au 30 avril 2015, la société Etablissements Darty et Fils SAS détient l'intégralité des parts de la société MISTERGOODEAL. Dans le cadre de la simplification de la structure du groupe, le transfert de l'activité de MISTERGOODEAL vers la société Etablissements Darty et Fils SAS par fusion absorption est envisagé pour le 31 juillet 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2015.

C/ PRINCIPES COMPTABLES

1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique. Elles sont constituées principalement de droits au bail, de fonds de commerce et du coût des développements informatiques ou des logiciels acquis.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur une durée de 4 ans.

L'écart entre l'amortissement linéaire, considéré comme économique, et l'amortissement dégressif, considéré comme dérogatoire, fait l'objet d'une provision réglementée.

2 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation et qui incluent les écarts de réévaluation dégagés conformément aux prescriptions légales.

Les immobilisations, en application du règlement 2004-06 du CNC, sont comptabilisées par composants, amortis sur des durées de vie qui leur sont propres.

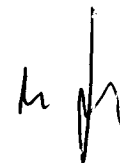
Les amortissements comptables sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens et avec une valeur résiduelle nulle. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- ➔ Constructions : 20 ans
- ➔ Agencements & installations : 6 à 10 ans
- ➔ Matériel de transport : 3 à 4 ans
- ➔ Matériel et outillage : 5 ans
- ➔ Mobilier et matériel de bureau : 3 à 10 ans

L'écart entre l'amortissement linéaire, considéré comme économique et l'amortissement dégressif, considéré comme dérogatoire, fait l'objet d'une provision règlementée.

3 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, sauf pour les titres de participation qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1976.



Une provision pour dépréciation des titres est pratiquée lorsque la valeur comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées.

Le poste créances rattachées à des participations enregistre les quotes-parts de résultats bénéficiaires des sociétés de personnes. Les résultats déficitaires de ces sociétés sont comptabilisés au poste « compte courant sociétés apparentées ». Les quotes-parts de résultats bénéficiaires ou déficitaires sont comptabilisés dans le compte de résultat, au poste « quote-part des résultats des sociétés de personnes ».

4 - Tests de dépréciation

Une immobilisation est à déprécier si l'on constate que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus. Dans la généralité des cas, elle est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus. Si ces derniers ne sont pas pertinents pour l'entité, d'autres critères devront être retenus pour évaluer les avantages futurs attendus.

Il convient de noter que la valeur d'usage est calculée selon la même approche que celle retenue pour les comptes consolidés de Darty Group en application d'IAS 36.

A chaque clôture annuelle, l'entreprise apprécie, pour les immobilisations corporelles, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

S'agissant des immobilisations incorporelles, la valeur comptable est comparée à chaque clôture annuelle à sa valeur actuelle et une dépréciation est constatée si cette dernière est inférieure à la valeur comptable.

5 – Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré augmenté des frais accessoires (transport, manutention...) et diminué des escomptes et ristournes sur achats. Ils sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

La société Etablissements Darty & Fils agit dans le cadre d'une convention de mandat d'achat de produits d'électroménager pour le compte de certaines filiales opérationnelles du Groupe en France. Compte tenu de sa qualité de mandataire, la société Etablissements Darty & Fils ne devient jamais propriétaire des produits qu'elle est chargée d'acquérir pour le compte de ses mandants et ne comptabilise donc pas ces stocks à l'actif du bilan.

Les éléments en mauvais état ou à faible rotation sont dépréciés lorsque leur valeur de réalisation est inférieur au prix de revient moyen pondéré.

6 – Fournisseurs débiteurs

Le compte fournisseurs débiteurs, inclus dans le poste « autres créances », représente essentiellement les avoirs attendus des fournisseurs.

7 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances irrécouvrables sont comptabilisées en charges d'exploitation au poste « pertes sur créances irrécouvrables ».

8 – Créances/dettes en devises étrangères

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture.
Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portés en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

9 – Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

10 – Provisions pour risques et charges

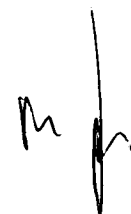
En application du règlement 2000-06 du CNC sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

Si une entreprise a un contrat déficitaire, l'obligation actuelle résultant de ce contrat doit être comptabilisée et évaluée comme une provision.

Un contrat déficitaire est un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

11 – Provisions pour garantie à servir

Une provision pour garantie à servir aux clients est comptabilisée à la clôture pour couvrir les coûts de garantie pendant les 24 mois (en règle générale) suivants la vente d'un produit sous garantie. Cette provision est évaluée sur la base d'éléments statistiques et tient compte de la fréquence de passage par type de produit et du coût unitaire des interventions SAV correspondantes.



12 – Provisions pour indemnité de départ à la retraite et médaille du travail

Les droits acquis par les salariés en fin d'exercice au titre des indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un calcul actuariel, en conformité avec les principes actuariels et comptables prévus par la norme IAS 19, tenant compte de l'évolution des salaires, de taux d'actualisation, de tables de mortalité et de taux de turnover.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour le calcul :

- . Taux d'actualisation : 1.50 %
- . Taux d'inflation : 1.75 %
- . **Taux de rendement des actifs :**
 - Taux de rendement des actifs au 30 avril 2013 utilisé pour le calcul comptable 2013/2014 : 3.00 %
 - Taux de rendement des actifs au 30 avril 2014 utilisé pour le calcul de la charge comptable 2014/2015 : taux d'actualisation au 30 avril 2015 comme requis par la norme IAS 19 révisée (3.25%).

Ces droits ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux et sont présentés en engagements hors bilan à la clôture.

L'engagement relatif aux médailles du travail est calculé selon les hypothèses suivantes et comptabilisé en provisions pour risques et charges.

- . Taux d'actualisation : 1.25 %
- . Taux d'inflation : 1.75 %

13 - Avances et acomptes reçus – clients créditeurs

Ce poste enregistre les acomptes versés sur commandes de marchandises et les avoirs émis non utilisés par les clients à la date du bilan.

14 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent principalement les contrats de Police de Services Etendus (PSE) qui correspondent à une extension de garantie des 3^{ème} à 5^{ème} années dont le produit est différé sur la période correspondant à la garantie.

15 – Chiffre d'affaires

En application de l'avis 2004-E du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC, une provision représentative de l'offre faite aux clients qui souscrivent un contrat d'extension de garantie, leur permettant de bénéficier d'une remise sur l'achat d'un produit de remplacement dans les deux ans suivant la fin de ce contrat, est constituée.

Cette provision, basée sur des éléments statistiques, est comptabilisée en moins du chiffre d'affaires.

D'autre part, compte tenu de l'engagement pris lors de la vente « reprise du matériel dans les 10 jours de l'achat et remboursement de la différence dans les 30 jours de l'achat », une provision pour avoirs et retours, basée elle aussi sur des éléments statistiques, est comptabilisée en moins du chiffre d'affaires.

Enfin, selon l'avis 2007-A du comité d'urgence du CNC, la contribution financière relative aux coûts unitaires supportés pour la collecte et l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers dans le cadre de la D3E, est considérée comme un élément constitutif du prix de vente.

16 – Autres produits

Les autres produits correspondent principalement aux refacturations de prestations engagées par la société Etablissements Darty & Fils pour ses filiales.

17 – Résultat exceptionnel

Les montants portés au compte de résultat exceptionnel concernent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes, et les éléments exceptionnels par leur nature ou leur montant concernant les activités habituelles.

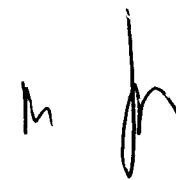
18 – Impôts sur les sociétés

Le groupe fiscal dont Darty Holdings SNC est la tête de groupe, a été constitué le 1^{er} mai 2011 (Article 223-A du CGI). La société Etablissements Darty & Fils a donné son accord pour faire partie de ce groupe fiscal.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte une charge d'impôt identique à celle qu'elle supporterait si elle était imposée séparément diminuée d'une quote-part de « l'économie d'impôt globale du Groupe intégré » de l'exercice et augmentée le cas échéant de la reprise de tout ou partie de la quote-part des « économies d'impôt globale du Groupe » dont elle aurait bénéficié au titre des exercices antérieurs. Les filiales fiscalement bénéficiaires bénéficient ainsi de l'économie d'IS générée par les filiales fiscalement déficitaires.

En cas de sortie de la filiale du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, les parties à la convention se rapprocheront pour discuter du bien-fondé et du quantum d'une indemnisation.

Les règlements de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, des contributions additionnelles sont effectués à la tête d'intégration fiscale, aux dates et suivant les modalités relatives à la liquidation des acomptes et du solde de l'impôt dû, conformément aux règles fiscales de droit commun.



D/ NOTES SUR BILAN

1. Immobilisations corporelles, incorporelles et financières

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
INCORP.						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, Créations, apports et virements de poste à poste
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	53 281	KE		KF
							1 191
CORPORELLES	Terrains		KG	10 441	KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ	48 729	KK		KL
		Sur sol d'autrui	KM	14 073	KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP	21 325	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	10 210	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	121 949	KW		KX
		Matériel de transport *	KY	496	KZ		LA
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	32 803	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
			LH	5 041	LI		LJ
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM
	Avances et acomptes		LN	265 066	LO		LP
		TOTAL III					19 172
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	17 832	8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP	35	IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	8 200	IU		IV
		TOTAL IV	LQ	26 066	LR		LS
							283
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	344 413	ØH		ØJ
							20 647

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
INCORP.				Par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	1 327	LW	53 145
								IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	373	LY	10 099
	Constructions	Sur sol propre	IQ	1 531	MA	2 420	MB	44 798
		Sur sol d'autrui	IR		MD	2 993	ME	13 496
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG	225	MH	22 654
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 032	MK	9 491
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM	7 764	MN	124 396
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	496
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 958	MT	31 937
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
			MY	4 937	MZ		NA	2 638
	Immobilisations corporelles en cours		NC		ND		NE	
	Avances et acomptes		IY	6 468	NG	17 766	NH	260 004
		TOTAL III						NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations		IØ	1 470	ØX		ØY	16 362
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	85
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2 338	2F	6 095
		TOTAL IV	I3	1 470	NJ	2 338	NK	22 541
								2H
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4	7 939	ØK	21 431	ØL	335 691
								ØM

M

Le fonds commercial correspond à :

→ Fonds de commerce :	7 820 K€
→ Droit au bail :	7 001 K€
→ Rachat de crédit-bail :	<u>1 823 K€</u>
Total	16 644 K€

TABLEAU FISCAL DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	26 878	PF	5 188	PG	1 296	PH	30 770
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	33 190	PN	1 332	PO	2 221	PQ	32 302
	Sur sol d'autrui	PR	12 457	PS	735	PT	2 931	PU	10 262
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	17 719	PW	996	PX	220	PY	18 495
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 300	QA	519	QB	989	QC	8 830
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	87 238	QE	8 919	QF	7 150	QG	89 007
	Matériel de transport	QH	496	QI		QJ		QK	496
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 861	QM	1 892	QN	2 172	QO	27 581
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	188 260	QV	14 393	QW	15 681	QX	186 972
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	215 138	ØP	19 581	ØQ	16 977	ØR	217 742

2. Crédit bail

Information sur les immobilisations liées au crédit bail

Immobilisations louées en crédit bail (en K€)	Valeur brute	Amortissements cumulés	Dont dotations de l'exercice	Valeur nette
Terrains et constructions	9 761	8 397		1 364
Matériel et outillage et autres immobilisations corporelles				
TOTAL	9 761	8 397		1 364

Engagements de crédit bail

Néant

3. Stocks

Les stocks par catégories sont les suivants :

STOCKS (en K€)	Total
Marchandises	122 398
Pièces détachées	1 479
Meubles cuisine	1 784
Provision pour dépréciation du stock	-3 926
TOTAL	121 735

4. Créances et actif circulant

POSTES DU BILAN (en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières			
Prêts aux sociétés apparentées			
Dépôts versés	6 095		6 095
Total des autres immobilisations financières	6 095		6 095
Actif circulant			
Stocks de marchandises	125 661	125 661	
Avances et acomptes			
Fournisseurs débiteurs	39 538	39 538	
Clients et comptes rattachés	149 164	149 164	
Comptes courants des sociétés apparentées	323 568	323 568	
Créances diverses	22 160	22 160	
Disponibilités	11 604	11 604	
Charges constatées d'avance	17 965	16 235	1 730
Total actif circulant	689 661	687 930	1 730
TOTAL	695 756	687 930	7 825

5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent des charges d'exploitation (17 965 K€), dont 6 476 K€ de charges constatées d'avance liées aux loyers.

6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 30 avril 2015 s'élèvent à 147 207 K€ et se répartissent de la manière suivante :

PRODUITS A RECEVOIR (EN K€)	Total
Fournisseurs débiteurs	34 815
Créances clients et comptes rattachés	105 622
Etat produits à recevoir	2 341
Créances diverses	4 233
Produits financiers	197
TOTAL	147 207

7. Capital

Au 30 avril 2015, le capital social de 23 470 382 euros est constitué de 15 395 561 actions

8. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)	Total
Capitaux propres à l'ouverture	294 426
- dividendes versés	-153 956
- variation des provisions réglementées	-1 784
- fusion Dacem Logistique	309
- résultat net de l'exercice	44 680
Capitaux propres à la clôture	183 676

Le versement d'un dividende de 153 956 K€ a été décidé par l'associé unique le 17 juin 2014 et mis en paiement le 15 Juillet 2014.



9. Provisions

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U 7 095	TD	TE 1 647	TF 5 448
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 9 681	TM 2 872	TN 3 201	TO 9 352
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 16 776	TS 2 872	TT 4 848	TU 14 800
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 1 800	4B 695	4C 921	4D 1 574
	Provisions pour garanties données aux clients	4E 14 414	4F 9 865	4G 11 252	4H 13 027
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	SR	SS	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 16 331	5W 18 850	5X 4 768	5Y 30 413
	TOTAL II	5Z 32 546	TV 29 410	TW 16 942	TX 45 014
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participations - autres immobilisations financières (1) *	6A 2 860	6B 2 019	6C 30	6D 4 849
		6E 258	6F 2 615	6G 258	6H 2 615
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V 1 885	9W	9X 1 885
		Ø6 12	Ø7	Ø8	Ø9 12
	Sur stocks et en cours	6N 4 686	6P 3 926	6R 4 686	6S 3 926
	Sur comptes clients	6T 1 575	6U 6 044	6V 1 575	6W 6 044
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X 1 763	6Y 1 224	6Z 1 564	7A 1 422
	TOTAL III	7B 11 154	TY 17 713	TZ 8 113	UA 20 753
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C 60 475	UB 49 995	UC 29 903	UD 80 567
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 20 895	UF 21 790	
		- financières	UG 15 234	UH	
		- exceptionnelles	UJ 13 865	UK 8 113	

Des dépréciations ont été constatées sur l'exercice à hauteur de 5 259 K€, principalement dans le cadre d'un programme d'amélioration de la performance du portefeuille de magasins.

Les hypothèses clés utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation sont alignées sur les objectifs du plan à moyen terme du Groupe avec un taux de croissance à l'infini de 0% et un taux d'actualisation de 8,60%.

Variations provisions pour risques et charges (en K€)	Provisions à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Provisions consommées	Provisions devenues sans objet	Provisions à la clôture
Provisions pour risques & Charges					
- contentieux sociaux	1 800	695	466	455	1 574
- fournisseurs	875	1 279	521		1 634
- client	264	74		111	227
- rachat PSE	2 449	861		1 071	2 239
- garantie clients	14 414	9 865	11 252		13 027
- médaille du travail	872	1 707			2 580
- bancaires	358	15		15	358
- loyers	4 865	1 926		1	6 790
- risque filiale (MGD)		9 737			9 737
- divers	6 648	3 251	525	2 524	6 849
TOTAL	32 546	29 410	12 764	4 177	45 014

10. Dettes

L'échéancier des dettes au 30 avril 2015 est le suivant :

POSTES DU BILAN (en K€)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
1 an au maximum à l'origine	1 530	1 530		
à plus de 1 an à l'origine				
Sociétés apparentées				
Participation des salariés	934	934		
Emprunts et dettes financières diverses (1)	13 082	10 928		2 154
Avances et acomptes reçus	22 064	22 064		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	284 457	284 457		
Dettes fiscales et sociales	83 078	83 078		
Autres dettes d'exploitation	34 108	34 108		
Dettes sur immob et comptes rattachés	1 670	1 670		
Police de services étendus	105 098	35 357	69 740	
Autres produits constatés d'avance	12 146	12 146		
TOTAL	558 166	486 272	69 740	2 154

- (1) La dette de 10 928 K€ au 30 Avril 2015 provient d'un contrat de financement auprès d'une banque britannique signé en Décembre 2014. Ce financement permet à Darty de reporter la date de règlement vis-à-vis d'un fournisseur significatif de Darty.
- (2) Darty paie certains fournisseurs par l'intermédiaire d'une plateforme de paiement mise en place par une banque française

11. Dettes représentées par des effets de commerce

Le montant des effets à payer au 30 avril 2015 s'élève à 5 477 K€

12. Charges à payer

Les charges à payer au 30 avril 2015 s'élèvent à 168 932 K€ et se répartissent de la manière suivante :

CHARGES A PAYER (en K€)	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	92 211
Clients avoirs à établir	29 663
Quote part de résultat de personnes	
Dettes fiscales et sociales	45 932
Charges financières	191
Participation des salariés	934
TOTAL	168 932

13. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se décomposent en Police de Services Etendus (PSE) pour 105 098 K€ et en autres produits d'exploitation pour 12 146 K€.

14. Postes de bilan concernant des entreprises liées

ACTIF (en K€)	Total
Titres de participation des sociétés consolidées	11 926
Autres immobilisations financières	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Clients et comptes rattachés	102 127
Compte courant (*)	320 795
Impôt sur les Sociétés	2 746
Débiteurs divers	
PASSIF (en K€)	Total
Dettes rattachées à des participations	
Emprunts et dettes financières diverses	785
Avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 122
Clients créditeurs	31 024

(*) Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue en octobre 2009 avec la succursale française de Kesa International Limited pour une durée indéterminée, les excédents de trésorerie des Etablissements Darty & Fils sont placés auprès de cette société qui centralise l'ensemble des opérations de trésorerie et flux financiers du Groupe. Ces excédents sont rémunérés au taux EURIBOR 1 mois plus 100 points de base.

E/ NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sur l'exercice se sont élevées à 2 138 716 K€, les prestations de services sont elles de 101 009 K€.

2. Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 14 393 K€ au titre de l'exploitation, celles des immobilisations incorporelles à 5 188 K€ au titre de l'exploitation.

3. Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 13 783 K€ dont :

- 31 K€ de produits exceptionnels de gestion dont 25 K€ au titre du résultat de liquidation du GIE KESA ELECTRICALS
- 5 639 K€ de produits de cession d'éléments de l'actif immobilisé, dont 1 422 K€ au titre du complément du prix de vente des titres de participation GO SPORTS.
- 8 113 K€ de reprises de provisions exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 17 404 K€ dont :

- 1 135 K€ de charges exceptionnelles de gestion
- 2 404 K€ de valeur comptable des immobilisations cédées
- 13 865 K€ de dotations aux provisions et amortissements exceptionnels

4. Opérations concernant les entreprises liées

Les montants inclus dans le compte de résultat concernant les entreprises liées sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	Total
Ventes de marchandises	1 267 775
Prestations de services	8 657
Redevances de marque	2 481
Produits annexes	137 559
Achats de marchandises	-3 512
Autres Achats et frais accessoires	-15 571
Mise à disposition personnel	
Autres charges	-29 975
Produits financiers de participation	46 938
Produits financiers d'autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé et autres créances	2 516
Quote parts de résultats de sociétés de personnes	
Charges financières	
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	

Il est précisé qu'il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Par ailleurs, les transactions conclues avec les sociétés sœurs ou filiales détenues en totalité ou en quasi-totalité par le groupe Darty Plc sont exclues de la liste des transactions avec les parties liées à mentionner en annexe aux comptes conformément au PCG 531-3.

5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et exceptionnel

Ventilation de l'impôt (en K€)	Résultat comptable avant impôt	Retraitements	Résultat fiscal	PV imposée à 19 %	Impôt 38 %
Résultat courant	49 235	-41 828	7 406		-2 814
Résultat exceptionnel	-3 621	2 597	-1 024		389
Participation	-934	-392	-1 325		504
Seuil CSB					25
Crédit impôt					83
Plus value imposée à 19 %					
Produit d'intégration fiscale					1 814
TOTAL	44 680	-39 623	5 057		

En l'absence d'intégration fiscale, la société aurait constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 1 814 K€. Compte tenu que Kesa Holdings SNC, tête de groupe d'intégration fiscale, a constaté une perte fiscale au 30 avril 2015, la société n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

6. Situation fiscale latente

	Début de l'exercice		Fin de l'exercice	
	Base	Impôt	Base	Impôt (38%)
Dettes fiscales latentes				
Amortissements dérogatoires	-9 489	-3 606	-9 352	-3 554
Provision pour investissement	-7 095	-2 696	-5 448	-2 070
Plus values différées	-104	-40	-52	-20
Levées d'option de crédit bail				
Créances fiscales latentes				
Provisions pour risques et charges	4 935	1 875	4 814	1 829
Provisions pour dépréciation			7 889	2 998
Charges à payer	6 114	2 323	1 074	408
Participation des salariés	1 325	504	934	355
Amortissements exceptionnels	3 023	1 149	3 062	1 163
Frais d'acquisition de Titres	456	173	363	138
Créance / dette fiscale nette	-836	-318	3 283	1 247

h

F/ AUTRES

1. Effectif

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice est de 4 347 personnes dont 667 cadres, 441 agents de maîtrise et 3 239 employés et techniciens.

2. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Depuis le 1^{er} juin 2004, certains membres des organes d'administration et de direction sont rémunérés par la filiale Participation Distribution et Services. Cette dernière refacture à la société la sous-traitance de l'ensemble des frais de management qui la concernent.

3. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES (en K€)	Total
Cautions accordées	3 839
Engagements relatifs à des contrats de crédit bail	
Engagements fermes d'achats de marchandises dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement avec la société Kesa Electricals GIE	
Stocks de marchandises bénéficiant d'une clause de réserve de propriété	58 029
Immobilisations bénéficiant d'une clause de réserve de propriété	529
Indemnités de fin de carrière	36 974
Loyers à échoir (hors indexation)	108 434
Total	207 804
ENGAGEMENTS RECUS (en K€)	Total
Cautions reçues	
Droits de jouissance résultant de contrats de crédit bail	
Total	

4. Information sur le droit individuel à la formation

Le volume d'heures du droit individuel à la formation n'ayant pas donné lieu à utilisation est de 513 292 heures à la clôture.

5. Inventaire des participations & titres immobilisés

Nbe d'actions ou de parts	Nom	Valeur nette comptable	% capital détenu
A - Titres dont la valeur d'inventaire est supérieure à 15.245 euros par ligne			
25.852	Darty Grand Est	2 931 867	82,58
2.002	Darty Grand Ouest	1 403 911	99,70
9.994	Caprofem	1 943 254	99,94
49.996	Darty Développement	63 478	99,99
229.994	Participations, Distribution et Services	3 686 439	99,99
18.109.623	Mister Good Deal (1)	0	100,00
185.359	Ménafinance	4 435 595	50,00
50	Eco système	50 000	5,00
6.555	Bred	34 589	-
Total A		14 549 134	
B - Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 245 euros par ligne			
499	VIF	7 607	99,80
199	Immobiliere Darty	3 034	99,50
99	A2I ldf	990	99,00
99	Darty SNC	990	99,00
1	Darty Telecom	10	
Total B		12 631	
TOTAL A + B		14 561 765	

(1) Après comptabilisation d'une provision pour dépréciation au 30 avril 2015 de 1 884 594 €

h

6. Filiales et participation

		CAPITAUX PROPRES en K€ (avant résultat de l'exercice et hors provisions réglementées)	CAPITAL INCLUS DANS CAPITAUX PROPRES en K€	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU (%)	BENEFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS en K€
A/ RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU					
CAPITAL DES ETABLISSEMENTS DARTY & FILS					
1 - FILIALES (50 % au moins du capital détenu)					
Darty Grand Ouest		66 248	31	99,70	25 574
Darty Grand Est		91 861	394	82,58	27 830
Caprofem		4 410	152	99,94	2 913
Participations Distribution et Services		3 945	3 506	99,99	665
Mister GoodDeal		8 112	7 244	100	-21 462
2 - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu)					
Ménafinance (montants au 31/12/2014)		22 718	5 931	50,00	2 251
B/ RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCEDE PAS 1% DU CAPITAL DES ETABLISSEMENTS DARTY & FILS					
Participation dans des sociétés françaises		-2 312	63	N/A	-2 909
Participation dans des sociétés étrangères		-	-	-	-
C/ RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUS LES TITRES					
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avances données par la société	Dividendes encaissés par la société
	Brute 16 446	Nette 14 562		-	46 938

Copie certifiée conforme
à l'original.

